RDV le :

VILLE DE SULLY SUR LOIRE

DEMANDE DE PASSEPORT / CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

⚠ **Présence obligatoire du demandeur, majeur ou mineur, lors du dépôt de la demande.**
Les mineurs/personnes sous tutelles doivent être accompagné de leur représentant légal ou leur tuteur.

Documents obligatoires à préparer pour le rendez-vous :

☐ **Pré-demande** à réaliser sur le site **www.ants.gouv.fr**, document à imprimer au format A4 sans le signer.
À défaut, un formulaire est disponible en mairie et doit être complété avant le rendez-vous

☐ **2 photos d'identités agréées** de moins de 6 mois, à réaliser avant le rendez-vous.
Pour les jeunes enfants, privilégier les photos chez un photographe ; photos scolaires non acceptées

☐ **Justificatif de domicile** daté de moins d'un an au format papier et mentionnant la bonne adresse.
Ex. : facture de téléphone, attestation d'assurance habitation, facture d'électricité (ENGIE, TotalEnergies ou EDF)

☐ **Ancien titre d'identité** lorsqu'il s'agit d'un renouvellement. En cas de perte ou vol :

- **Perte :** déclaration de perte, réalisée en mairie ou sur internet
- **Vol :** déclaration de vol délivrée par le commissariat ou la gendarmerie

☐ **Seconde pièce d'identité**, si disponible : permis de conduire, carte vitale avec photographie, passeport ou CNI

☐ **Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois**, à demander à la mairie du lieu de naissance uniquement lorsque le titre d'identité actuel est expiré depuis plus de 5 ans

Documents complémentaires selon la situation :

Mineur :
☐ Justificatif de domicile et titre d'identité du parent effectuant la démarche.

☐ En cas de garde alternée : justificatif de domicile et titre d'identité du second parent + le jugement de divorce et/ou attestation des parents précisant l'accord amiable de garde alternée.

Majeur hébergé :
☐ Justificatif de domicile et titre d'identité de l'hébergeant, ainsi qu'une attestation précisant la date de début de l'hébergement

Personne sous tutelle :
☐ Titre d'identité du tuteur, le jugement justifiant la mesure de tutelle et l'arrêté préfectoral

Acquisition récente de la nationalité française :
☐ Copie intégrale de l'acte de naissance comportant la mention + la décision de l'acquisition de la nationalité Française délivrée par la préfecture

Changement d'état-civil :
☐ Fournir le justificatif correspondant au changement (acte de mariage, jugement/convention de divorce, acte de décès de l'époux en cas de veuvage, acte de naissance à jour en cas de changement de nom ou prénom)

Timbre fiscal : achat lors de la pré-demande en ligne sur le site ANTS ou auprès d'un buraliste

☐ **Passeport** : moins de 15 ans : 17€ / de 15 à 17 ans : 42€ / à partir de 18 ans : 86€
☐ **Carte d'Identité** : 25 € en cas de perte ou de vol (gratuité pour les 1ères demandes et renouvellements)

⚠ **D'autres pièces pourront être demandées par le CERT lors de l'instruction du dossier.**